



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tiers payant

Question écrite n° 92193

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la mise en place progressive de la généralisation du tiers payant chez le médecin. S'il n'est pas question de supprimer ni les franchises, ni les participations forfaitaires mises en place depuis 2008, la question se pose dès maintenant de savoir comment l'État pourra récupérer ces frais pris en charge par les patients et qui représentent 1,6 milliard d'euros chaque année pour la caisse de la sécurité sociale. Il souhaiterait connaître la réponse à cette question.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92193

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10655

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)